

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

Direction de l'autonomie

REF : DA2012001

Signataire : SD

OBJET : Signature de la convention d'objectifs triennale 2012, 2013 et 2014 entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Les Séniors d'Aubervilliers"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des communes, notamment ses articles L.417-8 et L.417-9,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu la mise à disposition par la Ville des locaux, du personnel et de certains moyens matériels, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle aux « Seniors d'Aubervilliers »

Vu le budget communal

Considérant que les conditions d'un renouvellement de la convention d'objectifs triennale, signée le 16 décembre 2005 entre la Commune d'Aubervilliers et l'association « Seniors d'Aubervilliers », et prorogée par trois avenants successifs, sont réunies,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs triennale entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Seniors d'Aubervilliers » pour les années 2012, 2013 et 2014.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 17/02/2012

Publié le : 17/02/2012

Certifié exécutoire le : 17/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

